

1735.

8 *Janvier*. — Passage du maréchal de Coigny, venant d'Italie. Il loge chez l'intendant. Faute de canons, il est salué à son arrivée et à sa sortie de 36 coups de boëte. Chaque coup double de boëte équivaut, d'après l'usage, à un coup de canon.

M. de Villeroy vend à la ville l'hôtel du Gouvernement, la somme de cent mille livres, pour y faire une loge du Change et y mettre la bibliothèque de M. Aubert.

La dame Desmarests qui a le privilège de l'opéra situé sur les courtines du Rhône, derrière l'Hôtel-de-Ville, donne deux grands bals par semaine, au prix de trois livres. On y joue rarement la comédie, parce qu'alors il ne s'y trouve que des libertins et des filles de joie.

1^{er} *mars*. — Passage du maréchal de Noailles, se rendant à l'armée d'Italie.

17 *avril*. — Passage du maréchal de Broglie, qui en revient.

6 *Juin*. — Jour de l'élection des Courriers de St-Bonaventure, où l'on a nommé quatre Conseillers à la Cour des Monnays, Messieurs Colabaud de Chazelles, Berthaud de La Vaure, de La Roue de Milly et Peysson. On dit qu'ils ne veulent pas accepter cette place, attendu qu'elle ne convient pas à des officiers, mais seulement à des bourgeois. On dit aussi que la Cour des Monnays éntre dans cette affaire, pour s'opposer à la nomination : on croit qu'elle a été faite à l'instigation du prévôt des Marchands. Les officiers de la Cour ont publié à cette occasion un Mémoire assez piquant, dans lequel ils prétendent que la confrérie n'est qu'une occasion de débauche. Les courriers élus sont obligés de donner 800 livres aux Cordeliers. Ils attaquent donc ces réunions comme contraires aux ordonnances et arrêts du parlement, et n'y voient qu'un faux prétexte de piété et un motif d'intérêt pour les moines, lesquels reçoivent la somme de 800 livres, et comptent pour quelque chose les débris d'un grand festin. Ce mémoire est adressé au Chancelier.

10 *Juillet*. — Jour de l'octave du Saint-Sacrement, l'église des Cordeliers ne fut ni tapissée ni ornée.